



**Intervention sur toute
la France**

www.sogeri.fr

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La décision du 21 novembre 2016 de l'ANSM soumet vos amplificateurs de brillance du bloc opératoire à de nouveaux contrôles de qualité.

La nouveauté n'est pas tant dans les tests réalisés mais plus dans l'organisation et la périodicité des contrôles : tantôt internes, tantôt externes, tantôt annuels, tantôt trimestriels, réalisables par un organisme agréé ou non, par votre mainteneur, par une tierce partie, etc... .

NOTRE OBJECTIF

Pour vous permettre d'y voir plus clair et n'avoir qu'un seul interlocuteur pour réaliser ces contrôles à des prix très étudiés, la SOGERI vous propose ses services.

Pour cela, rien de plus simple. Renseignez ce questionnaire et transmettez-nous le par fax ou par mail (contact@sogeri.fr). Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

QUESTIONNAIRE

Sans aucun engagement de ma part, je souhaite :

- Obtenir plus de renseignements sur mes obligations réglementaires.
- Etre contacté par un responsable commercial.
- Recevoir une offre pour réaliser les contrôles de qualité interne de mes amplificateurs de brillance :
 - Contrôle interne annuel et/ou Contrôle interne trimestriel.
- Recevoir une offre pour l'achat de plaques de PMMA pour la réalisation des contrôles qualité trimestriels en interne (par mes services).
- Former mon service technique ou biomédical à la réalisation de ces contrôles.

Pour mieux vous conseiller, veuillez renseigner les champs suivants :

Nombre d'amplificateurs de brillance :

Contrôle Qualité Externe réalisé par :

Contrôle de Radioprotection Externe réalisé par :

Avez-vous une PCR ? : Non Oui (Nom, prénom) :

Demandeur :

Nom / Prénom :

Fonction :

Tél. :

Mail :

Cachet de l'établissement